

Réunion annuelle des Etats parties a la Convention d'interdiction des armes biologiques (Genève 1-5 décembre 2008) - Allocution de clôture de Mme Sophie Moal-Makame, représentante permanente adjointe de la France, prononcée au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président,

Au moment où s'achève cette réunion, l'Union européenne souhaite partager avec l'ensemble des Etats parties à la Convention quelques remarques concernant l'appréciation générale de cette réunion annuelle des Etats parties et l'avenir des travaux qui nous attendent.

L'Union européenne souhaite exprimer sa satisfaction concernant le résultat de nos travaux, qui prolonge l'esprit constructif dans lequel fonctionne le processus intersessionnel de la Convention. Elle salue le travail remarquable accompli par vous-même, l'ISU et tous ceux qui ont contribué au succès de nos travaux.

L'Union européenne accueille de manière positive les commentaires et suggestions faits par certains Etats parties dans leurs interventions au cours de cette semaine et qui sont autant de pistes que nous devons explorer. L'UE est d'avis qu'il est nécessaire de débiter dès à présent les réflexions en vue de la Conférence d'examen de 2011 dans le but de faire progresser la Convention sur l'interdiction des armes biologiques

Monsieur le Président, soyez assuré de la disponibilité de l'Union européenne pour examiner ces propositions et pour prendre une part active aux débats.

Dans l'esprit de contribuer à ces débats, l'Union européenne souhaite d'ailleurs rappeler quelques propositions qui ont été présentées dans des documents de travail ou dans les différentes interventions de ses Etats-membres.

- Dans sa nouvelle action commune en soutien à la CIAB, l'Union européenne a engagé un travail sur les mesures de confiance avec pour objectif leur universalisation, ainsi que l'amélioration des aspects techniques de leur soumission. L'UE appelle l'ensemble des Etats à participer à ce mécanisme destiné à accroître la transparence de la Convention en l'absence de mécanisme de vérification en soumettant leurs mesures de confiance. La question d'une évaluation et d'une possible amélioration du mécanisme des mesures de confiance et de son fonctionnement devrait également être examinée.
- L'Union européenne avait proposé dans un document soumis par les Pays-Bas en 2007 la création d'un conseil scientifique sur le modèle de celui mis en place dans le cadre de la CIAC. Cette proposition a été reprise sous différentes formes par plusieurs délégations au cours des débats de cette semaine. L'Union européenne en conclut que cette idée mérite d'être explorée, de même que les autres idées proposées dans ce document.
- L'Union européenne considère que l'ISU a remarquablement bien tiré profit du mandat qui lui a été confié pour s'acquitter de sa tâche et faire progresser la Convention. L'UE souhaiterait donc que soient examinées des pistes destinées à valoriser l'action de l'ISU, qui a démontré à la fois son efficacité et son utilité dans le cadre de cette Convention
- L'Union européenne rappelle enfin son souhait, déjà exprimé, de travailler, dans le long terme, au développement de mesures destinées à vérifier le respect de la Convention

Monsieur le président, nous sommes maintenant à mi-parcours du processus intersessionnel. L'Union européenne se félicite que plusieurs délégations aient manifesté leur volonté de réfléchir dès à présent aux évolutions possibles du fonctionnement de la Convention dans la perspective de 2011, comme le Secrétaire général des Nations Unies nous a appelé à le faire dans le message tourné vers l'avenir qu'il nous a adressé. A cet égard, l'UE salue la désignation de l'ambassadeur Marius Grinius du Canada à la future présidence de nos travaux. Elle souhaite d'ores et déjà lui apporter son plein soutien.

Soyez assuré que l'Union Européenne prendra toute sa part à ces réflexions dans l'optique de contribuer au succès de la conférence d'examen de la Convention.